

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2020

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

**L'an deux mil vingt,
Le 26 juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2020

Présents : les membres du Conseil Municipal

Absents excusés : aucun

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Isabelle MORLOTTI

1 - Vote des taux d'imposition des taxes locales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état 1259 notifié par la direction des services fiscaux prévoit les produits à taux constants des 4 taxes communales comme suit :

	Bases prévisionnelles notifiées 2020	Taux 2020 proposés	Produits à taux constants
Taxe Habitation	762 600	10.41 %	79 387
Foncier Bâti	638 900	11.64 %	74 364
Foncier Non Bâti	4 600	43.59 %	2005

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019. Aucune variation du taux ne peut donc être décidée pour cette taxe.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux des taxes directes locales, prend acte de l'avis de la commission des finances, réunie le 22 juin 2020, de ne pas augmenter les taux pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- . Adopte les trois taux d'imposition comme indiqué ci-dessus.
- . Fixe à 10.41 % le taux de Taxe Habitation.
- . Fixe à 11.64 % le taux de Taxe Foncière Bâti.
- . Fixe à 43.59 % le taux de Taxe Foncière Non Bâti.

2 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) prévue dans chaque Commune de moins de 2000 habitants est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Les membres de cette commission sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur proposition par le Conseil Municipal d'une liste devant comporter 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à étudier la liste, jointe en annexe de la présente délibération, qu'il propose de soumettre pour la constitution de la CCID.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, valide la liste proposée et charge Monsieur le Maire d'envoyer cette liste à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour constituer la CCID.

3 - Travaux de rénovation de la Cure : choix de l'Entreprise pour le lot 2 « MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ET INTERIEURES » suite à nouvel appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 février 2020 portant attribution des lots du marché de rénovation de la Cure :

LOT	Entreprise	Adresse	Montant offre HT
1 : Déconstruction – Maçonnerie – Aménagements extérieurs	GENC MACONNERIE	ZA en Sauvy - 01510 VIRIEU LE GRAND	52 343.10
3 : Cloisons – Doublages – Plafonds	J ET J DE L'AVENIR	ZA de Saumont - 73310 RUFFIEUX	39 226.95
4 : Sanitaires – Chauffage - Ventilation	SCIANDRA	ZA en Sauvy - 01510 VIRIEU LE GRAND	30 613.68
5 : Electricité – Courants faibles	CM2E	879 ZI La Plaine Bat 2 - 01580 IZERNORE	12 259.00
6 : Chape – Carrelages - Faïence	CCF POZZOBON	50 place de la Corbière - 01300 ARBOYS EN BUGEY	25 612.83
7 : Peintures	CLEMENT DECOR	BP 28 - 38510 ARANDON PASSINS	14 512.60
8 : Serrurerie métallique	SERRURERIE MOLLEX	198 route de Lyon - 01300 BELLEY	14 596.15
TOTAL HT			189 164.31 €

Monsieur le Maire rappelle que le marché pour le lot 2 « Menuiseries extérieures bois et intérieures » avait été infructueux et qu'une nouvelle consultation via le site internet communal avait été lancée pour ce lot. Le Conseil Municipal prend connaissance de l'offre de l'Entreprise SARL ABRY MENUISERIE (208 ZA de Saumont – 73310 RUFFIEUX), d'un montant de 10 788.00 € HT.

L'offre est examinée selon les critères suivants :

- 1- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide uniquement du mémoire technique : 60 %
- 2- Prix des prestations : 40 %

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, selon la procédure adaptée, après ouverture des plis et analyse des offres, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, décide de retenir l'Entreprise SARL ABRY MENUISERIE (208 ZA de Saumont – 73310 RUFFIEUX), pour son offre d'un montant de 10 788.00 € HT.

Le Conseil Municipal est informé que le début des travaux, compte tenu du contexte sanitaire, est reporté au 7 septembre. Une première réunion de chantier sera organisée mercredi 9 septembre 2020.

4 - Convention de servitudes avec ENEDIS pour antenne TDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de l'Entreprise TDF visant à implanter un pylône de télécommunication sur la parcelle D1012. Afin de permettre le raccordement électrique de cette antenne, ENEDIS sollicite auprès de la Commune la signature d'une convention pour autoriser une servitude de passage relative à l'enfouissement d'un câble électrique sur la parcelle communale D1015 (lieu-dit La Conche). Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité compensatrice unique et forfaitaire versée par ENEDIS est de 130 €.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 18 février 2020, avait refusé la proposition d'ENEDIS en raison d'informations incomplètes sur les travaux projetés.

Compte tenu des nouveaux éléments apportés par ENEDIS, Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer pour approuver la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à 10 voix CONTRE et une voix POUR, refuse le projet de convention.

5 - Mise à la réforme de biens communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que divers matériels de la Commune de BEON sont hors d'usage et doivent être réformés.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation. La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un événement externe (incendie, dégradation, vol, etc...).

Le Trésorier constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.

Monsieur le Maire propose, du fait de leur état et de leur ancienneté, de réformer les biens suivants :

Désignation du bien	Année Acquisition	N° Inventaire	Valeur brute en €	Cumul amortissements en €	Valeur nette comptable en €	Etat
Souffleur Stilh	2010	2010MAT2	712.00	0.00	712.00	Hors d'usage
Imprimante	2005	2005MAT3	119.48	0.00	119.48	Hors d'usage
Ordinateur	2005	2005MAT2	1515.33	0.00	1515.33	Hors d'usage
Souffleur aspirateur	2004	2004MAT1	800.00	0.00	800.00	Hors d'usage
Photocopieur	2002	2002MAT1	1913.60	0.00	1913.60	Hors d'usage
Téléphone fax répondeur Galéo	1998	1998MAT1	608.27	0.00	608.27	Hors d'usage
Tableau mural école	1996	1996MAT3	181.41	0.00	181.41	Obsolète
Ordinateur	1996	1996MAT2	1933.05	0.00	1933.05	Hors d'usage
Balai ramasseur	1996	1996MAT1	381.12	0.00	381.12	Hors d'usage
Tracteur pelouse Murray	1995	1995MAT14	2719.69	0.00	2719.69	Hors d'usage
Aspirateur école	1991	1991MAT4	275.17	0.00	275.17	Hors d'usage
Machine à écrire Triumph	1991	1991MAT3	437.73	0.00	437.73	Obsolète
Abri bus	1982	1982BAT1	2707.75	0.00	2707.75	Hors d'usage

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, accepte la mise à la réforme des biens précités.

6 - Nomination d'un délégué suppléant supplémentaire au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 mai 2020 désignant les délégués titulaire et suppléant représentant la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain. Il informe les conseillers qu'un délégué suppléant supplémentaire doit être désigné. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, désigne Monsieur Thierry DEHAY comme délégué suppléant supplémentaire au SIEA.

7 - Retrait de la délibération du 23/05/2020 créant un poste de Conseiller Municipal délégué

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant création d'un poste de Conseiller Municipal Délégué. Il présente aux conseillers le courrier de Monsieur le Préfet, sous couvert de Madame la sous-Préfète, en date du 8 juin 2020.

Dans ce courrier, Monsieur le Préfet précise que l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un conseiller municipal dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation.

Par conséquent, le Conseil Municipal ne pouvait se prononcer sur ce point relatif au conseiller délégué puisqu'il s'agit d'un pouvoir qui appartient au seul Maire.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour annuler la délibération du 23 mai 2020 portant création d'un poste de Conseiller Municipal Délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, décide de retirer la délibération du 23 mai 2020 portant création d'un poste de Conseiller Municipal Délégué.

8 - Association « Les chats libres de Bugey Sud » : demande de création d'un comité de bénévoles

Afin de lutter contre l'augmentation de la population des chats errants, une Association loi 1901 nommée « Les Chats Errants de Culoz » a été créée. Cette Association a mis en place une campagne de stérilisation : les chats errants sont capturés, soignés, identifiés, stérilisés puis replacés dans leur environnement d'origine. Ils peuvent également être sociabilisés pour être placés (chatons notamment).

Aujourd'hui l'Association prend contact avec les Communes du secteur pour les interpellier sur leur manque de moyens humains, techniques et financiers. Pour mener à bien ses missions, l'Association, sollicitée par toutes les Communes environnantes, a besoin du soutien de la Communauté de Commune Bugey Sud. En effet, si le conseil communautaire accepte de signer une convention avec la Fondation 30 millions d'amis, les frais vétérinaires seraient bien moindres.

Si un partenariat est signé avec la Communauté de Communes Bugey Sud, l'Association se rebaptisera « Les Chats Libres de Bugey Sud » et pourra intervenir sur toutes les Communes Bugey Sud nécessiteuses en créant des sections de bénévoles au sein de chaque village.

L'Association sollicite donc chaque Commune de Bugey Sud pour :

- définir un interlocuteur Association/Commune
- soutenir et porter notre projet auprès de la Communauté de Commune
- communiquer auprès des administrés (stérilisation de leur animal, ...)
- rechercher de bénévoles,
- intervenir financièrement (toute subvention sera perçue par l'association « mère » telle qu'elle existe aujourd'hui et son montant intégralement alloué aux interventions sur la Commune donatrice)

Danielle CALLET, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Marc MEO, et Eric BONNET se proposent pour créer le comité de bénévoles pour BEON, et trouver d'autres membres.

Une réunion publique est décidée pour le 9 juillet 2020 à 20h30 en Mairie, avec le concours de Nathalie COUTET, Présidente de l'Association les Chats libres à CULOZ.

9 - Questions diverses

- 1) **Formation Fiscalité / Finances** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une formation destinée aux élus est organisée en Sous-Préfecture par Monsieur Karl DANIS, conseiller de la Trésorerie de BELLEY. Isabelle MORLOTTI, Céline LE CERF, Marc MEO ont souhaité s'inscrire pour la session prévue le 8 juillet

Plan Communal de Sauvegarde : 2 habitants sont volontaires pour figurer sur le document en tant que personnes parlant une langue étrangère. Le PCS sera mis à jour.

3) **Conseil communautaire** : il est rappelé aux conseillers qu'une réunion a été organisée le 23 mai à VIRIGNIN par Madame Claude COMET, Maire de PARVES-ET-NATTAGES et Monsieur Pierre BROUSSARD, Maire de RUFFIEU, en conclusion de 3 autres réunions, dont une à BEON. L'objet de ces réunions portait sur la prochaine élection du nouveau président de la Communauté de Communes Bugey Sud le 16 juillet. Ont été proposées lors de ces réunions de nouvelles méthodes de gouvernance et la candidature de Marcel BANDET, Conseiller Communautaire, élu à VIRIGNIN. Isabelle MORLOTTI et Marc MEO présents à cette dernière réunion, ont signé, avec l'ensemble des Maires et élus présents, un courrier adressé au Président de la CCBS, demandant la possibilité que chaque candidat puisse exposer sa profession de foi avant le scrutin. Le Conseil Municipal approuve cette initiative.

- 4) **Travaux sur la voirie communautaire** : Marc MEO a rencontré Monsieur Michel PLACE pour exposer les besoins de voirie, et pour revoir les marquages au sol et les places de parkings.

- 5) **Chemin de Chanduraz** : prévoir un panneau « demi-tour impossible »

6) **Contrôles électriques des bâtiments communaux** : le 25 juin, Carlos ROCHA OLIVEIRA a reçu l'Entreprise APAVE pour le contrôle annuel des installations électriques des locaux communaux. Des points de contrôle sont à corriger à l'école, au local de chasse et à la salle LEON PONNET (local du Club Sportif).

7) **Panneaux Photovoltaïques Mairie et Ecole** : Monsieur Carlos ROCHA OLIVEIRA informe les conseillers qu'un technicien de l'Entreprise SALENDRE doit intervenir première semaine de juillet pour réparer l'onduleur de l'école qui est en panne. Un devis sera également envoyé pour installer des coffrets de protection, afin d'éviter les coupures intempestives des onduleurs.

8) **Projets à mettre en route dès la rentrée** : sécurisation des 2 entrées de village et sens de circulation dans le village.

9) **Budgets 2020** : Compte tenu du contexte sanitaire, la date limite de vote des budgets a été repoussée au 31 juillet 2020. Monsieur le Maire propose que les budgets de BEON soient votés autour du 20 juillet prochain.

FIN DE LA SEANCE : 23 h

